

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
24-26 ALLEE DU VERGER

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 07 août 2019 sur la déclaration préalable n°077 108 19 0163 délivrée à Monsieur Jacques CHARPENTIER représenté par le Cabinet MILLARD, ayant pour objet la division d'un terrain cadastré AY 193 en vue de construire sur le lot B

Vu la demande de numérotage du Cabinet MILLARD Géomètre, reçue le 16/09/2019,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chacun des lots.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lot A, terrain bâti, d'une surface de 492 m², issu de la division susvisée et identifié AY 667 au plan joint, est numéroté au 26 allée du Verger.

ARTICLE 2 :

Le lot B, à bâtir, d'une surface de 416 m², issu de la division susvisée et identifié AY 666 au plan joint, est numéroté au 24 allée du Verger.

ARTICLE 3:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame VINAY - Espace Services de la Ville de CHELLES,
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,
- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,

- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- ERDF- GRDF,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, 07/10/2019




Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le - 7 OCT. 2019

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

**DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE CHELLES**

Propriété appartenant à M. CHARPENTIER Jacques

24 et 26, Allée Du Verger

Cadastre : Section AY n° 185 688-887
Superficie : 9408ca (Contenance cadastrale)
Superficie : 908 m² (Superficie arpentage)

PLAN DE DIVISION

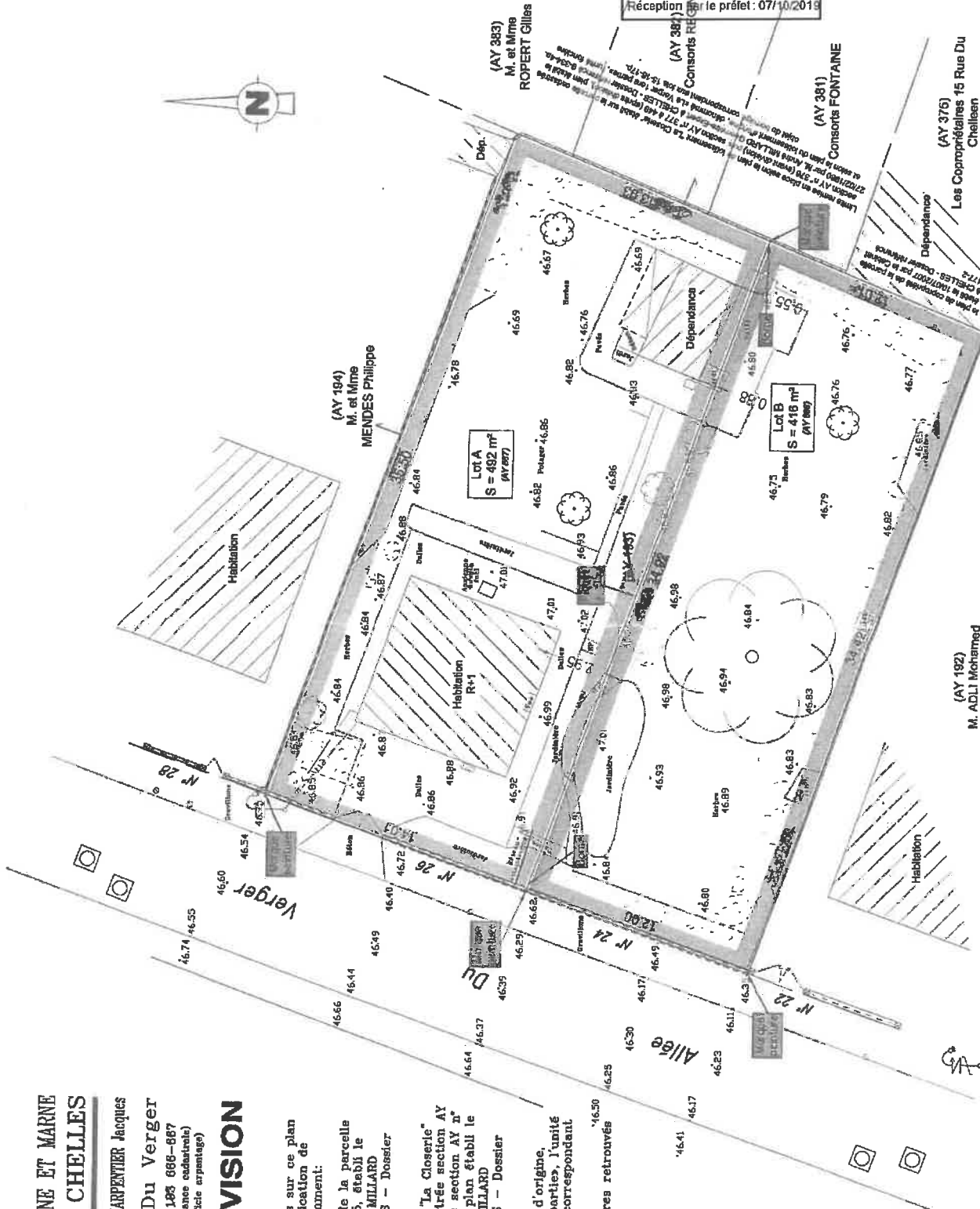
Nota : Les limites figurées sur ce plan ont été définies après application de documents d'archives notamment :

- Le plan de copropriété de la parcelle cadastrée section AY n° 375, établi le 10/07/2007 par le Cabinet MILLARD Géomètre-Expert à CHELLES - Dossier référencé 27-177-3

- Le plan de lotissement "La Closerie" établi sur la parcelle cadastrée section AY n° 376 (avant division) puis section AY n° 377 à 448 (après division), plan établi le 27/02/1980 par M. André MILLARD Géomètre-Expert à CHELLES - Dossier référencé 9-334-4a.

- Le plan du lotissement d'origine, dénommé "Le Verger 1ère parties", l'unité foncière objet du bornage correspondant aux lots 15-18-17p.

et selon les bornes et repères retrouvés sur les lieux.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

07/217701085-20190901-100222-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2019



GÉOMÈTRE-EXPERT
CABINET VILLARD

CABINET VILLARD
Cabinet MILLARD S.A.S.L.
M. GUY VILLARD
24 et 26, Allée Du Verger
94087 CHELLES
Tél : 01 64 21 30 88
E-mail : g.villard@cabinmillard.com

inscrit : POSE sous le numéro : 1002 220004

L'authenticité de ce document est
exclusivement assurée par la
signature du Géomètre-Expert
Reproduction interdite
M. GUY VILLARD

Mis à jour le : 09/09/2019
Bornage effectué le : 04/09/2019
COORDONNÉES XY LAMBERT 93 CC49 - NIVELLEMENT N.G.F. NORMAL (PRECISION GPS)
ECHELLE : 1/200 RÉFÉRENCE : 219-168-1 DATE : 24/06/2019